



PHILHARMONIE DE PARIS
**ORCHESTRE
DE PARIS**

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN POSTE DE HAUTBOIS SOLO, HAUTBOIS D'AMOUR (18 et 19 mars 2021)

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **deux** pièces suivantes :

- **le formulaire d'inscription en ligne**
- **copie de la carte d'identité ou du passeport**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

2. Prise de fonction : dès que possible

3. La rémunération mensuelle brute est celle de catégorie 1 : .4.275,34 € (au 01.01.2019).

4. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre page recrutement en ligne.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront remplir le formulaire en ligne sur notre site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> et envoyer une copie de leur carte d'identité numérisée par email : concours@orchestredeparis.com **avant le 8 mars 2021**, dernier délai. Les candidats inscrits recevront par email une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves.

6. La première épreuve se déroule derrière un paravent. Un tirage au sort aura lieu environ 30 minutes avant le début de l'épreuve, qui définira un ordre numéroté de passage.

7. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(la) pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e)

Le pianiste sera :

DATES DU CONCOURS

1^{ère} épreuve (derrière paravent) et 2^{ème} épreuve : le Jeudi 18 mars 2021, à partir de 9h30

Lieu précisé sur la convocation.

RULES

1. This audition is open to candidates of all nationalities. To compete, all candidates must imperatively produce to the Administration of the Orchestre de Paris the following two pieces:

- the online registration form
- copy of identity card or passport

Any incomplete file will not be taken into account and will be returned to the candidate

2. Taking office: as soon as possible

3. The gross monthly remuneration is that of category 1: € 4.275.34 (as of 01.01.2019).

4. All applicants will be judged on an identical program. Orchestral excerpt can be downloadable on our web site.

5. Candidates wishing to participate in this competition must complete the online form on our site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> and send a copy of their scanned identity card by email: concours@orchestredeparis.com before March 8 2021, latest deadline.

Registered candidates will receive an invitation by email indicating the place, date and time of the tests.

6. the first round takes place behind a screen. A drawing of lots will take place approximately 30 minutes before the passage of each of the groups convened, which will define a numbered order of passage.

7. The costs of stay, travel as well as those concerning the rehearsals with the pianist, are the responsibility of the candidate.

The pianist will be:

AUDITION DATES

1st round (behind screen) and 2nd round : Thursday, march 18th, from 9:30 a.m.

2nd and 3rd round: Friday March 19th, 2020

2. Place specified on the convocation.

1er tour :

- MOZART : Concerto pour Hautbois KV314 : 1^{er} mouvement (sans cadence) (édition au choix)

- SCHUMANN : Symphonie n°2 op 61 : Adagio espressivo (Edition Breitkopf)

2ème tour :

- STRAUSS : Concerto pour Hautbois et petit orchestre TRV.292, 1^{er} mouvement (édition au choix)
- BRAHMS : Concerto pour Violon : (édition Bärenreiter)
 - o Adagio : De la mesure 3 à 32

3ème tour :

- MOZART : Quatuor K370 : 1^{er} et 2^{ème} mouvement. (Edition au choix)
- BEETHOVEN : Symphonie n°3 : (Edition Breitkopf)
 - o Marche funèbre : De la mesure 8 à la mesure 101
 - o Finale : De la mesure 78 à la mesure 101
 - o Finale : De la mesure 348 à la mesure 382
- SCHUBERT : Symphonie 9 : (Edition Breitkopf)
 - o Andante con moto : de la mesure 8 à 30
- BRAHMS : Symphonie 1, op. 68 (Edition Breitkopf)
 - o Allegretto grazioso : de la mesure 25 à 33
 - o Andante sostenuto : de la mesure 17 à 43
- BRAHMS : Symphonie 2, op. 73 (Edition Henle-Breitkopf)
 - o Allegretto grazioso : Du début à la mesure 31
- RIMSKY-KORSAKOV : Sheherazade, op. 35 (Edition Belaieff/reprint Kalmus)
 - o Lento : De la lettre [A] à la première mesure de [B] (*poco più mosso*)
- RAVEL : Tombeau de Couperin : (Edition Durand)
 - o Prélude : Du début au chiffre [2]
 - o Prélude : De 6^{ème} du chiffre [8] au chiffre [9] (Jouer les interventions des mesures 66-67 du hautbois 2)
 - o Menuet : Du début jusqu'au chiffre [4] (Jouer la première reprise et 2^{ème} reprise : aller directement case n°2)
 - o Menuet : Du chiffre [9] au chiffre [10]
 - o Rigaudon Du chiffre [5] à la 2^{ème} mesure du chiffre [8]
- MAHLER : Des Knaben Wunderhorn : Urlicht (4^{ème} mouvement) : Du chiffre [2] au chiffre [3] (Edition Universal)
- BIZET : Symphonie n°1, en Ut (Edition Choudens)
 - o Allegro vivo : Du chiffre [7] à 3 mesures après le chiffre [9]
 - o Adagio : Du chiffre [7] (avec la levée) jusqu'à la fin du mouvement
 - o Allegro vivace, Trio : Du chiffre [8] (avec la levée) à 3 mesures après le chiffre [10]
- STRAVINSKY : Pulcinella (Edition Boosey & Hawkes)

- Serenata : Du chiffre [8] au chiffre [10]
 - Gavotta : Du chiffre [73] au chiffre [76]
 - Variazione 1a : En entier
- STRAVINSKY : Le chant du Rossignol (Edition Boosey & Hawkes)
 - Moderato : De 4 mesures après le chiffre [58] jusqu'au chiffre [61]
 - CHOSTAKOVITCH : Symphonie n°10 (Edition Chant du Monde)
 - 4^{ème} mouvement (Andante) : Du chiffre [145] au chiffre [147]

.

Tous les traits d'orchestre peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

+ Orchestral excerpt in sight reading

All orchestral excerpts can be played or replayed in all events.

Whatever the test being performed, the jury reserves the right to interrupt the candidate.

On the contrary, if he considers it useful, he may proceed to a new hearing. All the tests are eliminatory. The jury's decisions are final.